



SEANCE DU 28 JANVIER 2021

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

DELIBERATION N° 11

L'an deux mil-vingt-un, le vingt-huit janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 22 janvier 2021

Objet :
**Electrification
rurale -
programme
« article 8
(Bayonne)2020 »
Approbation du
projet et du
financement de la
part communale -
affaire n° 20EF005**

Membres présents : F. GONZALEZ, MJ ROQUES, G. LASSABE, M. EVENE-MATEO, L. GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S. DARRIGUES, P. ACEDO, J. DARRIGADE, C. DUFOUR, X. BAYLAC, C. DUPIN, JP CAZAUX, JP ALPHA, C.DOS SANTOS, S. MOREIRA, JM GUTIERREZ, S.PUYO, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, M.BECRET, J.RANCE ;

Membres absents excusés ayant donné procuration : E.SERRES (pouvoir à C.DOS SANTOS) ; G.GALASSO (pouvoir à JM GUTIERREZ) ; K.PERY (pouvoir à M.EVENE)

Secrétaire de séance : C.DOS SANTOS

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux d'enfouissement des réseaux BT, rue Bramarie (complément) tranche 2.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COREBA HASPARREN.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification rurale « Article 8 (Bayonne)2020 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. Décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

. Approuve le montant des travaux et des dépenses

comme suit :

| | |
|---|---------------------|
| - Montant des travaux TTC | 336 190,46 € |
| - Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus | 33 619,04 € |
| - Acte notariés | 2 070,00 € |
| - Frais de gestion du SDEPA | 7 500,00 € |
| TOTAL | 379 379,50 € |

. Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant

comme suit :

| | |
|---|---------------------|
| - Participation concessionnaire | 36 000,00 € |
| - Participation Syndicat | 36 000,00 € |
| - T.V.A préfinancée par le SDEPA | 61 634,92 € |
| - participation de la Commune/ travaux à financer sur emprunt | 238 244,58 € |
| - participation de la Commune aux frais de gestion (fonds libres) | 7 500,00 € |
| TOTAL | 379 379,50 € |

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

. Accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 29 janvier 2021

Le Maire,

